

Rapport annuel 2008

Fondation suisse pour la Promotion
de l'Allaitement maternel



Contenue

Préface	3			
1. Bases	4	4. Finances		17
But de la fondation	4	Compte des pertes et profits 2008 (en CHF)		17
Conditions-cadre	4	Rapport des vérificateurs des comptes		17
La promotion de l'allaitement maternel, une contribution à la promotion de la santé à moyen et à long terme	5	Soutien financier		18
Fréquence et durée de l'allaitement maternel en Suisse	5	5. Perspectives		19
2. Activités en 2008	7	Annexes		22
Initiative Hôpitaux Amis des Bébé(s) de l'UNICEF (IHAB)	7	I: Organigramme		22
Evaluations et réévaluations en 2008	7	II: Membres fondateurs		23
Monitoring de la promotion de l'allaitement maternel	8	III: Organes et groupes de travail		24
Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons	9	Conseil de fondation		24
Relations publiques	10	Commission consultative		25
Matériel d'information au sujet de l'allaitement maternel	12	Codex Panel		26
3. Organes et groupes de travail	15	Evaluatrices IHAB		27
Conseil de fondation et bureau	15	Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel		28
Commission consultative	15	Secrétariat		28
Codex Panel	15	IV: Certificat de l'UNICEF «Maternité favorable à l'allaitement maternel»		29
Secrétariat	16	Commission d'examen de l'UNICEF		29
Evaluatrices IHAB	16	Maternités favorables à l'allaitement maternel, état au 31 décembre 2008		30

Préface

L'année 2008 a été marquée par une nouvelle politique nationale de santé. En juin 2008, l'Office fédéral de la santé publique a ouvert une procédure de consultation concernant la loi sur la prévention et la promotion de la santé. L'élément central de cette loi est l'introduction d'objectifs nationaux, dont la Confédération, les cantons et les organisations privées seront conjointement responsables, d'une stratégie du Conseil fédéral ainsi que de rapports de santé élaborés. Elle devrait en outre favoriser la création tant attendue de structures professionnelles sur le niveau national dans le but d'améliorer et de coordonner les mesures visant la prévention et la promotion de la santé.

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a saisi l'occasion de prendre position sur ce projet de loi. Nous avons, entre autres, souligné l'importance de la prévention contextuelle, car les mesures visant une modification du comportement individuel nous semblent occuper une place trop importante dans l'actuel projet.

Au cours de l'été, la fondation a rejoint l'«Alliance pour la santé en Suisse» qui regroupe 44 organisations du domaine de la promotion de la santé. Cette alliance a pour objectif de renforcer la prévention et la promotion de la santé en Suisse et de contribuer à la création d'une loi fédérale sur la prévention. A l'avenir, le travail politique prendra une place plus importante dans les activi-

tés de la fondation, ce qui se reflète d'ores et déjà dans le programme de travail 2009–2012 que le conseil de fondation a adopté fin 2008.

Il est vrai que la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel n'est qu'une jeune pousse, mais nous ferons de notre mieux pour la transformer en un grand arbre au cours des prochaines années.

Ursula Zybach, Présidente

1. Bases

But de la fondation

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a été créée le 10 juillet 2000, dans le but de «promouvoir l'allaitement maternel en Suisse, notamment en fournissant à la population des informations indépendantes de tout produit et entreprise et en subventionnant certains projets concrets et non commerciaux et ce également dans le cadre de la promotion de la santé publique, afin de permettre à des enfants socialement plus faibles de prendre un bon départ dans la vie» (Charte de fondation; statuts, art. 2 But; 10 juillet 2000).

La fondation poursuit les travaux entrepris par le groupe de travail pour la promotion de l'allaitement maternel d'UNICEF Suisse depuis 1992 dans le domaine de la promotion de l'allaitement maternel et les étend grâce à une collaboration interdisciplinaire.

Conditions-cadre

Depuis sa création, la fondation a adopté l'objectif de la Déclaration Innocenti (août 1990) qui prévoit la constitution d'une commission nationale pour la promotion de l'allaitement maternel ainsi que la désignation d'une déléguée nationale en matière d'allaitement. Cet objectif fait partie de la politique suisse en matière d'alimentation.



L'allaitement maternel est également considéré comme un thème important par l'OMS Europe dans l'objectif 3 («Un bon départ dans la vie») du programme «Santé pour tous au 21^e siècle».

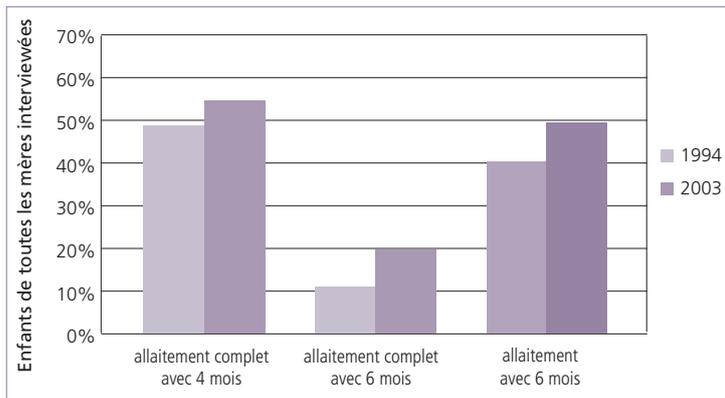
La promotion de l'allaitement maternel, une contribution à la promotion de la santé à moyen et à long terme

La promotion de l'allaitement maternel est une contribution indispensable à la promotion de la santé à moyen et à long terme. Les avantages de l'allaitement maternel pour la santé de la mère et de l'enfant sont incontestés. Le lait maternel est le meilleur aliment pour le nourrisson et lui permet de bien démarrer dans la vie:

- L'allaitement renforce la relation entre la mère et l'enfant et il procure à l'enfant la sensation d'être aimé, le contact direct et la chaleur.
- L'allaitement, de par la composition optimale du lait maternel, influence de manière positive sur la croissance et le développement de l'enfant.
- L'allaitement a des effets bénéfiques sur la défense immunitaire.
- L'allaitement contribue au développement optimal de la musculature faciale et buccale ainsi que des mâchoires.

- L'allaitement réduit le risque d'allergies et d'obésité chez l'enfant.
- L'allaitement réduit le risque de développer une hypertension artérielle, des maladies cardiovasculaires et des cancers plus tard dans la vie.
- L'allaitement favorise l'involution de l'utérus et réduit le risque d'hémorragies après l'accouchement.





Proportion d'enfants allaités, voire complètement allaités, avec respectivement 4 et 6 mois de vie (1994 et 2003).

¹ Conzelmann C. (1995). Stillhäufigkeit und Stilldauer in der Schweiz 1994. Basel: Institut für Sozial- und Präventivmedizin der Universität Basel.

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Säuglingsernährung in den ersten neun Lebensmonaten – nationale Studie 2003. In: Eichholzer M., Camenzind-Frey E., Matzke A., Amadò R., Ballmer PE. et al. (eds). Cinquième rapport sur la nutrition en Suisse. Berne: Office fédéral de la santé publique 2005; p. 109–124.

- L'allaitement aide la mère à mieux retrouver son poids d'origine.
- L'allaitement réduit le risque de développer un cancer du sein chez la mère.
- L'allaitement ne coûte pas cher. A long terme, il contribue à une réduction des coûts de la santé.

- Le lait maternel est disponible partout et à chaque instant.
- L'allaitement n'exige pas l'utilisation de substances polluantes.

Fréquence et durée de l'allaitement maternel en Suisse

Le comportement d'allaitement en Suisse a fait l'objet de deux études, menées en 1994¹ et 2003². On a pu constater que la fréquence de l'allaitement maternel a augmenté de manière significative tant chez les enfants complètement allaités que chez ceux qui ont reçu une alimentation complémentaire.

L'étude de 2003 a par ailleurs démontré que la durée de l'allaitement maternel est de loin supérieure chez les enfants nés dans des cliniques et maisons de naissance qui ont été certifiées par la fondation et qui observent strictement les standards de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés.

Il faut cependant reconnaître que les résultats enregistrés au cours de cette étude sont encore loin de satisfaire aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) selon lesquelles chaque enfant devrait être nourri exclusivement au sein pendant six mois, puis partiellement – c'est-à-dire en complétant l'allaitement par une alimentation sûre et adaptée – jusqu'à l'âge d'au moins deux ans.

2. Activités en 2008

Sur la base des objectifs à atteindre jusqu'en 2008, une planification et différentes mesures appropriées ont été élaborées. Voici un aperçu des points forts de l'exercice écoulé.

Initiative Hôpitaux Amis des Bébé(s) de l'UNICEF (IHAB)

Pour qu'un enfant soit allaité exclusivement pendant plusieurs mois, il est indispensable que le soutien à l'allaitement maternel commence dès les premiers jours de vie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont lancé en 1992 une campagne de promotion de l'allaitement maternel dite «Baby-Friendly Hospital Initiative» à la fois dans les pays en développement et les pays industrialisés. Dans le cadre de cette initiative, «10 conditions pour le succès de l'allaitement maternel» ont été définies. L'application systématique de ces directives par les maternités est une condition essentielle pour obtenir le label de qualité de l'UNICEF «Maternité favorable à l'allaitement maternel». UNICEF Suisse s'emploie depuis 1993 à mettre en œuvre l'initiative dans notre pays.

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel est mandatée par UNICEF Suisse de garantir le contrôle de qualité dans les hôpitaux et maisons de naissance en vue de l'attribution du certificat de l'UNICEF.

Ce contrôle de qualité comprend les étapes suivantes:

- mise en œuvre des «10 conditions pour le succès de l'allaitement maternel» et surveillance de leur application à l'aide d'une auto-évaluation et d'une analyse des données statistiques recensées pour chaque enfant;
- évaluation sur place par des évaluateurices IHAB (étude des dossiers, entretiens avec le personnel spécialisé et les mères, observations, évaluation des statistiques d'allaitement), rédaction d'un rapport d'évaluation à l'attention de la commission d'examen de l'UNICEF;
- décision de la commission d'examen de l'UNICEF quant à l'octroi du certificat;
- attribution du certificat de l'UNICEF «Maternité favorable à l'allaitement maternel»;
- poursuite des statistiques d'allaitement, enregistrement des données concernant tous les enfants nés dans la maternité ayant obtenu le certificat;
- réévaluation au bout de 4 à 6 ans.

Evaluations et réévaluations en 2008

Fin 2008, 60 hôpitaux et 2 maisons de naissance ont été certifiés, ce qui correspond à 51 pour cent de tous les hôpitaux et 13 pour cent de toutes les maisons de naissance en Suisse. 47 128 enfants –

soit 60 pour cent de tous les nouveau-nés en Suisse – ont vu le jour dans ces établissements, et donc dans un environnement favorable à l’allaitement maternel. Au cours de l’année sous revue, trois évaluations et dix réévaluations ont pu être effectuées dans les maternités mentionnées ci-après:

Evaluations

Hôpital de Bülach

Hôpital de Walenstadt

Ospedale regionale di Beata Vergine, Mendrisio

Réévaluations

Clinique privée Obach, Soleure

Hôpital cantonal de Baden AG

Hôpital cantonal de Heiden

Hôpital cantonal de Münsterlingen

Hôpital régional de Riggisberg

Hôpital Salem, Berne

Hôpital d’Uster

Maternité Triemli, Zurich

Ospedale regionale La Carità, Locarno

Clinique Villa im Park, Rothrist

Nous félicitons chaleureusement tous ces établissements!

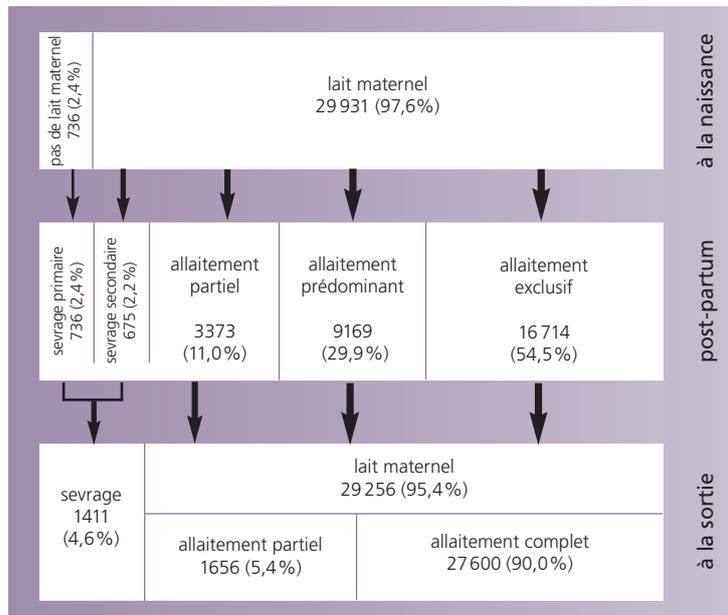
L’hôpital de Herisau a renoncé à la réévaluation et s’est donc vu retirer le certificat de l’UNICEF par la commission d’examen avec effet du mois de juin 2008.

Commission d’examen de l’UNICEF

Sur la base des évaluations et réévaluations dans le cadre de l’Initiative Hôpitaux Amis des Bébés, une commission d’examen instituée par UNICEF Suisse (v. page 29) décide définitivement de l’attribution du certificat «Maternité favorable à l’allaitement maternel». Elle s’est réunie à trois reprises en 2008. Un règlement relatif à la commission d’examen, élaboré et adopté par UNICEF Suisse, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008. La limite de la durée de fonction ayant été fixée à huit ans, divers changements se feront au sein de cette commission au cours de l’année 2009.

Monitoring de la promotion de l’allaitement maternel

Les cliniques qui ont obtenu le certificat de l’UNICEF «Maternité favorable à l’allaitement maternel» sont obligées à tenir des statistiques sur l’alimentation des nouveau-nés afin de garantir un contrôle de qualité permanent. Les données sont recueillies et dépouillées par l’Institut de médecine sociale et préventive de l’université de Bâle (IMSP), qui publie chaque année un rapport. Ce recueil de données permet de procéder à des comparaisons



Alimentation à la maternité, enfants nés à terme et en bonne santé 2007
(n = 30 667)

entre les établissements ayant obtenu le certificat de l'UNICEF (bench-marking) et de se faire une idée précise de la situation dans les maternités favorables à l'allaitement maternel en Suisse. Le rapport couvrant l'année 2007 a été publié en automne 2008. Il contient l'analyse des données relatives à l'alimentation des enfants nés à terme et en bonne santé dans les maternités certifiées et celles qui visent la certification. Le tableau à côté présente une récapitulation des résultats.

Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons

L'OMS a adopté en 1981 un «International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes». Ce code de conduite invite les Etats membres de mettre en œuvre les mesures appropriées pour atteindre notamment les objectifs suivants (article 1):

- garantir aux nourrissons une alimentation sûre et adaptée;
- protéger et promouvoir l'allaitement maternel;
- assurer l'utilisation conforme des produits de substitution du lait maternel sur la base des précisions correspondantes, ainsi qu'une commercialisation adéquate.

Dans le but de satisfaire à ces recommandations, les fabricants suisses ont élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé

publique, la Société Suisse de Pédiatrie et la Fédération des médecins suisses, un «Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons». Cet engagement volontaire a été signé en janvier 1982, une version révisée est entrée en vigueur en 1994.

Le 1^{er} avril 2008 est entré en vigueur le nouvel article 11a de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU). Celui-ci reprend en grande partie les directives établies dans le «Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons» et dont le respect a été surveillé en permanence par le Codex Panel. En cas d'enfreinte aux dispositions de l'ordonnance, il est désormais possible de porter plainte auprès du chimiste cantonal compétent.

Le Codex Panel (v. page 15 et 26) s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Il a décidé de poursuivre son travail malgré la nouvelle législation, et ce dans le but de traiter les éventuelles réclamations plutôt par la voie du dialogue que par des actions judiciaires. La méthode de travail du Codex Panel est unique et efficace. Une révision du «Code de conduite concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons» est planifiée pour 2009, en tenant compte de la nouvelle ordonnance fédérale; il est toutefois possible que les réglementations du code soient plus strictes que celles prévues par la loi.

Relations publiques

Des conférences ont été tenues lors de la réunion cantonale de mise en réseau de Promotion Santé Suisse en avril 2008, lors de la Famexpo à l'occasion de la présentation du nouveau livre de La Leche League Suisse, «Stillen, Job und Family» (allaitement maternel, travail et famille), en mai 2008, ainsi que lors de la conférence des présidentes de la Fédération suisse des sages-femmes en juin 2008.

La fondation a participé avec un stand au congrès national des sages-femmes en mai 2008, occasion à laquelle la brochure «Allaiter – pour bien démarrer dans la vie», qui venait de sortir de presse, a pu être distribuée à toutes les sages-femmes intéressées.

En octobre, une délégation de la fondation s'est rendue à Vienne pour participer au congrès de l'Association européenne des consultant·es en lactation.



L'allaitement vaut de l'or – un bénéfice pour tous

Semaine mondiale de l'allaitement
22 – 29 septembre 2008

En collaboration avec: Association suisse des conseillantes en lactation (ACCL) /
gynécologie suisse / La Leche League Suisse / Association suisse des infirmières
puéricultrices / Fédération suisse des sages-femmes / Forum Pédiatrie Ambulatoire

Avec le soutien de:

HELSANA
les idées sante

 **medela**
MILY CHOICE OF HOSPITALS AND MOTHERS



Fondation suisse pour la
promotion de l'Allaitement maternel
www.allaiter.ch



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2008

«L'allaitement vaut de l'or – un bénéfice pour tous»

«Stillen ist Gold wert – ein Gewinn für alle»

«Allattare al seno vale oro – un beneficio per tutti»

Placée sous ce thème, les activités lors de la semaine mondiale de l'allaitement maternel ont une fois de plus éveillé l'intérêt du grand public sur l'importance que revêt l'allaitement maternel pour la mère et pour l'enfant. Dans une tente installée à Bâle, Zoug, St-Gall et Lugano, des consultantes en lactation, des infirmières HMP et de santé publique, des sages-femmes et des diététiciennes ont donné des conseils gratuits et répondu aux questions relatives à l'allaitement maternel. Les enfants ont entre-temps pu se distraire sur un château gonflable.

L'événement a trouvé un bon écho dans divers médias; le communiqué de presse que la fondation a publié en collaboration avec Promotion Santé Suisse a été largement utilisé.

La fondation a distribué 1290 affiches (A3) et 6800 cartes postales (A5) en français, allemand et italien.

Promotion Santé Suisse, Medela SA, Helsana Assurances SA et Weleda ont apporté un soutien financier à la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2008.

Matériel d'information au sujet de l'allaitement maternel

Brochure «Allaiter – pour bien démarrer dans la vie»

La brochure «Allaiter – un cadeau pour la vie» a été rééditée en collaboration avec Promotion Santé Suisse. Plusieurs modifications ont notamment été apportées au sujet de l'activité physique. Les adresses utiles ont été mises à jour et la mise en page a été modernisée. La brochure a été rebaptisée «Allaiter – pour bien démarrer dans la vie».

Des traductions en quatre langues supplémentaires ont été réalisées, ce qui fait que la brochure est désormais disponible en dix langues: albanais, allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais, serbe/croate, tamoul et turc.

82 000 brochures ont été imprimées en 2008 (40 000 exemplaires en allemand, 12 000 en français, 7000 en italien, 5000 en anglais, 3000 pour chacune des autres langues).

Grâce au soutien financier de Promotion Santé Suisse, les nouvelles brochures ont pu être distribuées directement aux hôpitaux dans la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2008. De plus, un mailing a été adressé aux gynécologues qui les invitait à découvrir cette brochure et à en commander quelques exemplaires gratuits ainsi qu'un présentoir. Ces activités promotionnelles ont eu pour conséquence une forte demande: au mois de décembre

2008 déjà, le stock de brochures en français et en allemand était épuisé.

La brochure dans les dix différentes langues peut être commandée ou téléchargée en format PDF sur le site Internet de la fondation, www.allaiter.ch.

Guide «Sérénité, amour et lait maternel»

Comme lors des années précédentes, la fondation s'est chargée de la distribution de la brochure «Sérénité, amour et lait maternel», un guide pour les parents de prématurés et nouveau-nés malades qui leur fournit des informations utiles au sujet de l'allaitement maternel. Environ 1000 exemplaires ont été envoyés aux intéressés au cours de l'année sous revue.

Ce guide peut être commandé ou téléchargé en format PDF sur le site Internet de la fondation, www.allaiter.ch.

Programmes de travail

Programme de travail 2005–2008

Une évaluation du programme de travail 2005–2008 a été effectuée sur la base des données recueillies; les principaux résultats sont les suivants:

La fondation a assuré la promotion de l'allaitement maternel sur le plan national en distribuant la brochure «Allaiter – pour bien démarrer dans la vie». Disponible en dix langues, celle-ci est lue par un nombre croissant de personnes de langue étrangère. La distribution à large échelle de la brochure devrait en outre garantir que la plupart des mères disposent d'un choix d'adresses de spécialistes chez lesquels elles peuvent se renseigner en cas de problèmes ou de questions. Toutefois, aucune enquête n'a pu être réalisée à ce sujet.

Le nombre d'enfants qui bénéficient d'un allaitement complet pendant six mois a doublé entre 1994 et 2003. C'est fort réjouissant, mais il faut néanmoins constater que l'objectif qui consistait en un taux de 40 pour cent d'enfants exclusivement allaités pendant six mois n'a pas été atteint. L'une des raisons principales semble résider dans le fait que les mères rencontrent toujours de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de concilier allaitement et travail. Les entreprises sont encore peu, voire pas du tout, prêtes à sou-



tenir l'allaitement maternel sur le lieu de travail. Il convient donc de prendre des mesures visant à remédier à cette situation insatisfaisante.

11 cliniques ont obtenu le certificat de l'UNICEF «Maternité favorable à l'allaitement maternel» entre 2005 et 2008, 23 cliniques ont passé une réévaluation dans cette même période. 44 pour cent des cliniques en Suisse sont désormais certifiées, soit presque la proportion visée (50 pour cent).

Des contacts avec les cliniques certifiées il ressort que les spécialistes qui s'occupent des femmes enceintes et des mères qui allaitent sont au courant des avantages de l'allaitement maternel et s'emploient à mettre en œuvre les «10 conditions» dans leur travail quotidien.

La commercialisation de préparations pour nourrissons et autres produits susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la durée de l'allaitement maternel, voire sur l'allaitement en général, a été surveillée. Si nécessaire, le Codex Panel a discuté de ces cas et demandé des modifications.

L'adaptation permanente des structures de la fondation et la consolidation du financement ont constitué la base d'un développement continu de la promotion de l'allaitement maternel sur le plan national.

Programme de travail 2009–2012

Grâce au soutien financier de l'OFSP, une rencontre a pu être organisée au château de Lenzburg lors de laquelle les bases du programme de travail 2009–2012 ont été élaborées. Ont été invités à participer les membres du conseil de fondation et de la commission consultative, la secrétaire d'UNICEF Suisse ainsi que les responsables régionales pour l'IHAB de Suisse romande et Suisse alémanique.

Sur la base des résultats de cette réunion ainsi que ceux de l'évaluation du programme de travail 2005–2008 le bureau et le secrétariat ont élaboré, en fournissant un travail de détail considérable, un programme de travail pour les années 2009 à 2012. Cette proposition, comprenant la vision, la mission ainsi que les points forts des activités, a été adoptée par les membres du conseil de fondation lors de leur réunion en novembre 2008.

Le programme de travail 2009–2012 peut être consulté et téléchargé en format PDF sur le site Internet de la fondation, www.allaiter.ch.

Un résumé des aspects principaux de ce programme se trouve au chapitre consacré aux perspectives (v. page 19).

3. Organes et groupes de travail

Conseil de fondation et bureau

Le conseil de fondation est composé de représentants et représentantes des membres fondateurs. Durant l'exercice sous revue, il s'est réuni à deux reprises. Il a notamment adopté le rapport annuel et les comptes 2007 ainsi que le budget pour l'année 2009, le programme de travail 2009–2012 et la planification des activités pour 2009.

Fin 2008, Wolfgang Wörnhard, président d'UNICEF Suisse, a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de fondation, du bureau et du Codex Panel. Monsieur Wörnhard a été l'un des initiateurs du projet d'une fondation pour la promotion de l'allaitement maternel, et il s'est beaucoup investi dans son développement. Son talent de négociateur et son expérience en tant que médiateur ont été des atouts lorsqu'il s'agissait de trouver du soutien pour la réalisation de projets. Lors de la réunion du conseil de fondation en novembre, Monsieur Wörnhard a été remercié pour le grand travail qu'il a effectué pour le bien de la fondation au cours des huit dernières années. Clara Bucher a été élue au conseil de fondation comme nouvelle représentante d'UNICEF Suisse. Elle succédera également à Wolfgang Wörnhard en tant que membre du Codex Panel. Le bureau du conseil de fondation veille à ce que les décisions du conseil soient exécutées par le secrétariat. Il s'est réuni à quatre reprises.

Commission consultative

La commission consultative a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et le secrétariat. Aucune réunion de cette commission n'a eu lieu en 2008.

Codex Panel

Le Codex Panel, une commission paritaire, observe la publicité et les activités de vente des entreprises et surveille le respect des directives du code de conduite en faisant des contrôles réguliers. Il est composé de cinq représentant(e)s des fabricants et de cinq représentant(e)s de la fondation. Des réunions du Codex Panel ont lieu deux fois par an. Le respect des règles du code est une condition requise pour les hôpitaux et maisons de naissance afin d'obtenir le certificat de l'UNICEF «Maternité favorable à l'allaitement maternel».

Les fabricants suivants se sont engagés à respecter le code de conduite:

Milupa SA*

Nestlé Suisse SA*

Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG*

Holle Baby Food GmbH*

Hero Lenzburg*

Bimbosan AG

(* membres de l'Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux)

Un portrait du Codex Panel peut être commandé ou téléchargé en format PDF sur le site Internet de la fondation, www.allaiter.ch.

Secrétariat

Fin juillet 2008, Monica Casutt a quitté son poste de co-directrice avec un taux d'occupation de 50 pour cent. Durant les deux ans qu'elle a travaillé pour la fondation, Madame Casutt était, entre autres, responsable des domaines de l'IHAB, du Codex Panel et de la semaine mondiale de l'allaitement maternel.

Pendant l'intérim, Birgitta Locher-Meyer, co-directrice, a assuré avec beaucoup d'engagement la conduite opérationnelle de la fondation ainsi que le transfert du savoir-faire.

Barbara Guggenbühl a pris ses fonctions début octobre 2008. Elle apporte une grande expérience dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, de sorte qu'elle pourra donner de nouvelles impulsions à la fondation. Pendant sept ans, elle a dirigé le projet national «action d – prévenir activement le diabète». Fin août 2008, Doris Scheidegger a quitté le poste de secrétaire, qu'elle avait occupé ad interim. Monica Gassner lui a succédé le 1^{er} septembre. Dotée d'une grande expérience, elle assiste les deux co-directrices dans toutes les tâches administratives.

Evaluatrices IHAB

Les évaluatrices IHAB sont responsables des évaluations et ré-évaluations des maternités favorables à l'allaitement maternel. Au cours de l'année 2008, une réunion des évaluatrices de Suisse alémanique a eu lieu.

4. Finances

Compte des pertes et profits 2008 (en CHF)

<hr/>		
Recettes		
	Recettes découlant de projets	283'408.15
	Subventions de fonctionnement	194'766.80
	Revenu financier	5'567.35
Total		483'742.30
<hr/>		
Dépenses		
	Dépenses pour projets	147'244.25
	Charges de personnel	195'433.00
	Charges administratives secrétariat	90'655.15
	Charges organes de la fondation	13'836.50
Total		447'168.90
Résultat 2008		36'573.40

Les recettes découlant des certifications de maternités favorables à l'allaitement maternel, le soutien financier de Promotion Santé Suisse, de l'OFSP et d'autres organisations, mais aussi un contrôle strict des dépenses ont permis à la fondation de réaliser un bénéfice de presque 37 000 francs en 2008. Cela constitue encore un pas dans la bonne direction, l'objectif à moyen terme étant d'augmenter le capital de fondation à environ 450 000 francs, soit la somme du bilan d'une année. Même si ce capital a maintenant dépassé les 350 000 francs, la fondation dépendra encore entièrement de fonds étrangers pour financer ses activités.

Rapport des vérificateurs des comptes

La révision des comptes annuels 2008 a été effectuée par la fiduciaire KBT Treuhand AG, à Zurich. Les réviseurs ont confirmé que les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales et statutaires. Ils recommandent au conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2008.

Soutien financier

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu la fondation durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement ou en finançant certains projets:

Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC

Canton de Bâle-Campagne

Canton de Bâle-Ville

Canton de Berne

Canton de Fribourg

Canton de Glaris

Canton du Jura

Canton de Neuchâtel

Canton de Schaffhouse

Canton de Soleure

Canton de St-Gall

Canton de Thurgovie

Canton d'Uri

Canton de Vaud

Canton de Zoug

Comité suisse pour l'UNICEF

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

CSS Assurance

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Helsana Assurances SA

Helvetia Sana

Johnson & Johnson (Penaten)

La Leche League Suisse

Ligue suisse contre le cancer

Medela

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Promotion Santé Suisse

Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

La fondation tient à remercier de tout cœur ces organisations pour leur précieux soutien.

5. Perspectives

La planification des activités de la fondation pour 2009 se base sur le nouveau programme de travail 2009–2012. Ce dernier définit les points forts ainsi que les objectifs et les mesures appropriées pour les années à venir.

1. *Politique de santé*

La fondation est l'interlocuteur privilégié sur le plan national lorsqu'il s'agit de la promotion de l'allaitement maternel. Elle se charge des tâches et des fonctions que les commissions nationales assument dans d'autres pays.

En ce qui concerne la politique nationale de santé, la fondation représente les acteurs œuvrant dans le domaine de l'allaitement maternel. Elle entretient également des contacts sur le plan international.

2. *Mise en réseau*

La fondation est soutenue par les principales organisations qui s'emploient pour la promotion de l'allaitement maternel. Elle développe des stratégies qui servent de base pour le travail des organisations associées. Elle initie des projets de recherche.

3. *Communication*

La fondation distribue régulièrement des informations au grand

public et recueille des données et des informations relatives à l'allaitement maternel.

4. *Initiative Hôpitaux Amis des Bébé et autres offres de soutien*

La fondation s'emploie à mettre en œuvre l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé de manière optimale. Elle favorise également d'autres mesures visant la promotion de l'allaitement maternel.

5. *Gestion de la fondation*

La fondation assure un financement suffisant qui lui permet de promouvoir de manière optimale l'allaitement maternel sur le plan national.

En 2009, les activités dans le cadre de l'IHAB, de la semaine mondiale de l'allaitement maternel et du Codex Panel seront poursuivies. Le financement de la fondation ainsi que l'ensemble des tâches administratives occuperont également une place importante.

Dans le cadre de la formation des évaluatrices IHAB, les compétences en matière d'évaluation devront être développées tout comme les compétences professionnelles. De plus, de premiers pas seront faits en vue d'un contrôle de qualité pour les services de consultation ambulatoires. En ce qui concerne la mise en

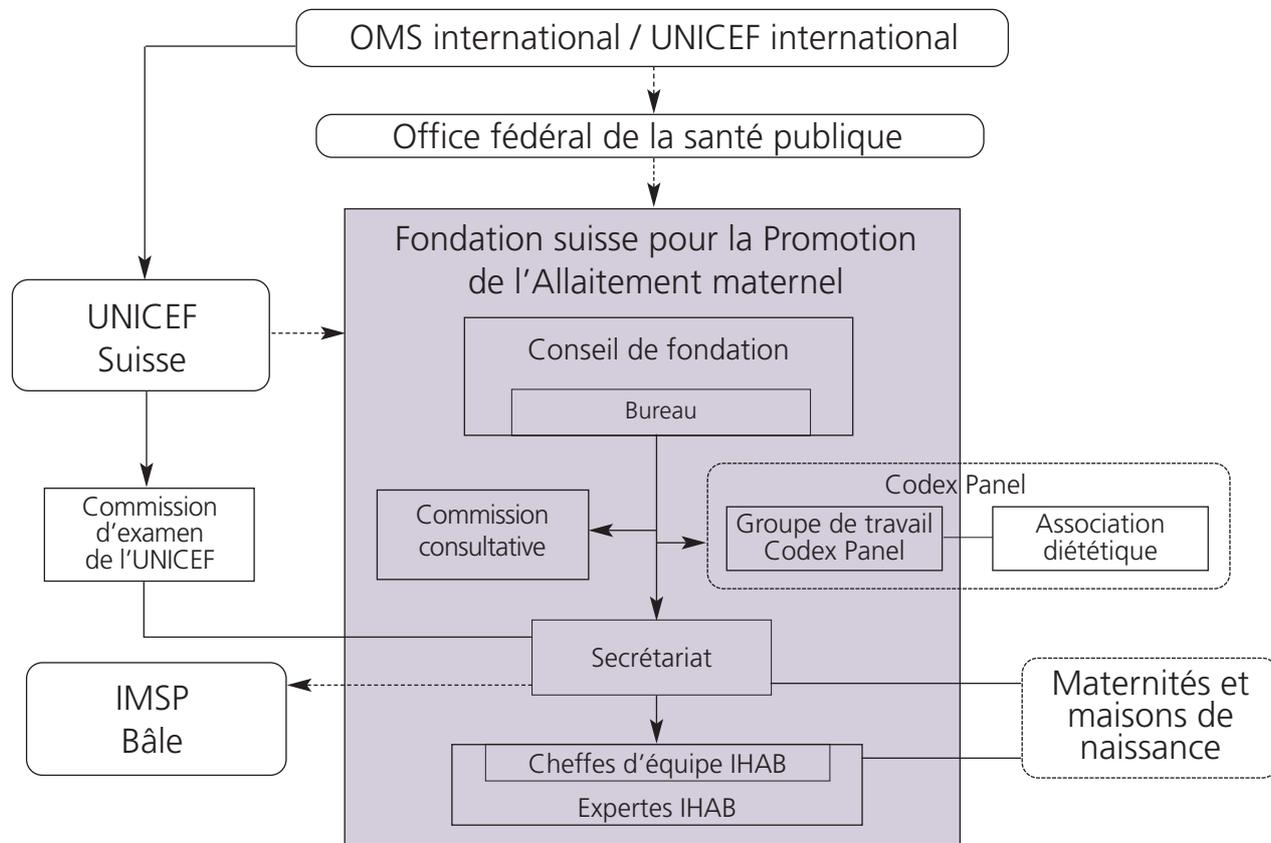


réseau, il est prévu de faire un état des lieux des organisations représentées au sein de la fondation. Les activités dans le domaine de la communication seront étendues, le remaniement du site Internet étant l'un des points forts. Plusieurs conférences seront données et la fondation sera représentée lors de divers congrès. Dans le domaine de la politique de santé, l'octroi d'un mandat pour l'observation permanente des discussions parlementaires et des activités de l'administration servira à faire de premières expériences. Des discussions seront menées tant avec les employeurs qu'avec les organisations et institutions représentant les travailleurs afin d'évoquer les droits et devoirs découlant de la loi ainsi que les avantages pour la santé qu'apporte l'allaitement maternel.

Vu le succès de la réunion de l'an 2008, il est prévu d'organiser une autre réunion au château de Lenzburg.



Annexe I: Organigramme



Légende:

OMS = Organisation mondiale de la santé
 IHAB = Initiative Hôpitaux Amis des Bébé

UNICEF = United Nations Children Fund
 IMSP = Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle

→ Rapport hiérarchique
 — Collaboration
 - - - - - Mandat

Annexe II: Membres fondateurs

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)

Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)

Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)

Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)

CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA

Croix-Rouge suisse (CRS)

CSS Assurance

Fédération des médecins suisses (FMH)

Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Helsana Assurances SA

La Leche League Suisse (LLLCH)

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Santé publique Suisse

Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.



Annexe III: Organes et groupes de travail

Conseil de fondation

<i>Présidente</i>	
* Ursula Zybach	Ligue suisse contre le cancer, ad personam
<i>Membres</i>	
Rita Bieri (jusqu'en nov. 2008)	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP)
Elisabeth Schneider-Feusi (dep. nov. 2008)	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique (ASISP)
Prof. Dr méd. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Liliane Bruggmann	Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Dr méd. Cornelia Conzelmann	Santé publique suisse
Silvia Honigmann	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
PD Dr méd. Irene Hösli	Présidente de la commission consultative
Daniela Maag (depuis nov. 2008)	vivit santé SA
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Silvia Marwik	La Leche League Suisse (LLLCH)
Kathrin Reinli	Helsana Assurances SA
Dr méd. Elisabeth Saurenmann	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
Nicole Sid'Amar	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Dr méd. Ursula Steiner-König	Fédération des médecins suisses (FMH)
Dr méd. Jürg Vontobel	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
* Wolfgang Wörnhard	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)

* Membre du bureau

Commission consultative

<i>Présidente</i>	
PD Dr méd. Irene Hösli	Hôpital universitaire des deux Bâle
<i>Membres</i>	
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher	Ancien médecin-chef, hôpital pédiatrique de St-Gall
Silvia Honigmann	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Silvia Marwik	La Leche League Suisse (LLLCH)
* Kathrin Reinli	Helsana Assurances SA
Dr méd. Elisabeth Saurenmann	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
Nicole Sid'Amar	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Anna Sutter	Office fédéral de la santé publique (OFSP)
* Dr méd. Jürg Vontobel	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
PD Dr méd., MPH, Elisabeth Zemp Stutz	Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle (IMSP Bâle)
<i>Membre avec voix consultative</i>	
Dr Monica Casutt (jusqu'en juillet 2008)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Dr Barbara Guggenbühl (depuis octobre 2008)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel

* selon les besoins

Codex Panel

<i>Représentant(e)s de la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel</i>	
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher	Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
Clara Bucher	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Birgitta Locher-Meyer	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Johanna Thomann Lemann	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Wolfgang Wörnhard	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
<i>Représentant(e)s de l'Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux</i>	
Peter Kropf	Holle Baby Food GmbH
Alexander Maier	Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Dr Stephanie Baumgartner Perren	Hero Lenzburg
Karin Rexeisen	Nestlé Suisse SA
Christophe Wadel	Milupa SA
<i>Secrétariat</i>	
Beat Hodler	Notaire, Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Evaluatrices IHAB

Natacha Argilli	Sage-femme, La Sagne
Brigitte Benkert	Conseillère en RP / intervenante (DPRG), consultante en lactation IBCLC, Suhr
Cinzia Biella	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Cugnasco
Fabienne Coquillat	Sage-femme, Cormondrèche
Irmtraut Fäth-Binggeli	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Zurich
Kathryn Granges	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Chésereux
* Christa Herzog-Isler	Infirmière HMP, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Lucerne
Silvia Honigmann	Diététicienne, consultante en lactation IBCLC, Bâle
Vera Kuhn-Staub	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Emmenbrücke
Ruth Kunz Zweifel	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Wohlen
Sonja Maag-Wyss	Infirmière HMP, consultante en lactation IBCLC, Wolfwil
* Verena Marchand	Enseignante, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Berne
Edith Müller-Vettiger	Infirmière, consultante en lactation IBCLC, Richterswil
Ruth Riggerbach	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Wetzikon
Christine Soulié	Sage-femme, consultante en lactation IBCLC, Corsier
Johanna Thomann Lemann	Enseignante, formatrice d'adultes, consultante en lactation IBCLC, Berne

* Responsables régionales

Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel

Rita Bieri	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique
Dr Monica Casutt	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Hannah Küffer Ackermann	Fédération suisse des sages-femmes
Ruth Kunz Zweifel	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
Noëlle Müller-Tscherrig	Forum Pédiatrie Ambulatoire
Marianne Rüttimann	La Leche League Suisse
Dr méd. Elisabeth Saurenmann	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)

Secrétariat

Dr Monica Casutt	Co-directrice (jusqu'en juillet 2008)
Dr Barbara Guggenbühl	Co-directrice (depuis octobre 2008)
Birgitta Locher-Meyer	Co-directrice
Doris Scheidegger	Secrétaire (de janvier à août 2008)
Monica Gassner-Rusconi	Secrétaire (depuis septembre 2008)

Annexe IV:

Certificat de l'UNICEF «Maternité favorable à l'allaitement maternel»

Commission d'examen de l'UNICEF

<i>Président</i>	
Prof. Dr méd. Kurt Baerlocher	Ancien médecin-chef, hôpital pédiatrique de St-Gall
<i>Membres</i>	
Ruth Brauen	Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Dr méd. Cornelia Conzelmann	Santé publique Suisse
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
Elsbeth Müller	Comité suisse pour l'UNICEF (UNICEF Suisse)
Christina Spiri	La Leche League Suisse (LLLCH)
<i>Membres avec voix consultative</i>	
Dr Monica Casutt (jusqu'en juillet 2008)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Dr Barbara Guggenbühl (depuis octobre 2008)	Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
PD Dr méd., MPH, Elisabeth Zemp Stutz	Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Bâle

Maternités favorables à l'allaitement maternel, état au 31 décembre 2008

AG Baden, Kantonsspital Rothrist, Klinik Villa im Park Zofingen, Spital Zofingen	GL Glarus, Kantonsspital	VD Morges, Hôpital de Morges Nyon, Hôpital de Zone
AR Heiden, Spital Heiden	JU Delémont, Hôpital du Jura	VD/VS Aigle, Unité Mère-Enfant Hôpital du Chablais
BE Bern, Inselspital Universitäts-Frauenklinik Bern, Hirslanden Salem-Spital Bern, Kliniken Sonnenhof & Engeried Biel, Klinik Linde AG Biel, Spitalzentrum Biel AG Burgdorf, Regionalspital Emmental AG Frutigen, Spital Frutigen Riggisberg, Spital Netz Bern AG St-Imier, Hôpital du Jura bernois SA Thun, Spital STS AG – Spital Thun	LU Luzern, Luzerner Kantonsspital Luzern, Hirslanden Klinik St. Anna	VS Visp, Regionalspital
BL Arlesheim, Ita Wegman Klinik Liestal, Kantonsspital	NE La Chaux-de-Fonds Hôpital neuchâtelois	ZG Cham, AndreasKlinik AG Zug, Zuger Kantonsspital
BS Basel, Universitätsspital/Universitäts- Frauenklinik Basel	SG Grabs, Spital Grabs St. Gallen, Kantonsspital St. Gallen Walenstadt, Spital Walenstadt Wil, Spital Wil	ZH Affoltern am Albis, Bezirksspital Bülach, Spital Bülach Horgen, Spital Zimmerberg Kilchberg, Stiftung Krankenhaus Sanitas Männedorf, Spital Männedorf Richterswil, Paracelsus-Spital Schlieren, Spital Limmattal Uster, Spital Uster Wetzikon, Spital Wetzikon Winterthur, Kantonsspital Winterthur, Klinik Lindberg AG
FR Fribourg, Hôpital cantonal de Fribourg Givisiez, Maison de Naissance Le Petit Prince	SH Schaffhausen, Kantonsspital	Zürich, Geburtshaus Delphys Zürich, Stadtspital Triemli Zürich, Universitätsspital Zürich
GE Genève, Hôpitaux universitaires de Genève HUG Meyrin, La Tour Réseau de soins SA – Hôpital de la Tour	SO Solothurn, Bürgerspital Solothurn, Privatklinik Obach	
	SZ Lachen, Spital Lachen Schwyz, Spital Schwyz	
	TG Frauenfeld, Kantonsspital Münsterlingen, Kantonsspital	
	TI Bellinzona, Ospedale Regionale e Valli San Giovanni Locarno, Ospedale regionale La Carità Lugano, Ospedale regionale di Lugano Mendrisio, Ospedale regionale di Beata Vergine	
	UR Altdorf, Kantonsspital Uri	





Schweizerische Stiftung zur Förderung des Stillens
Fondazione svizzera per la Promozione dell'Allattamento al seno
Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel



Fondation suisse pour la Promotion
de l'Allaitement maternel
Franklinstrasse 14
CH-8050 Zurich
Téléphone +41 (0)44 311 79 50
Fax +41 (0)44 311 79 51
stiftungstillen@bluewin.ch
www.stiftungstillen.ch
www.allaiter.ch
www.allattare.ch
Relation bancaire:
Bank Coop, 4002 Basel,
compte no 731930.290018-5 BC 8440